



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 12

No. FDS : 696956
V001.0

Révision: 16.11.2020

Date d'impression: 18.02.2022

Remplace la version du: -

K2r tablettes Détachant + Hygiène

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

K2r tablettes Détachant + Hygiène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Additifs de lessive

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France S.A.S.

161, rue de Silly

F-92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone: ++33-1-46849000

Scce-Conso.Lessive-Entretien@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) Tél: +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contient:
Percarbonate de Sodium,
Disilicate de disodium

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30	>= 40- < 60 %	Solides oxydants 2 H272 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Lésions oculaires graves 1 H318
Acide Citrique 77-92-9	201-069-1	01-2119457026-42	>= 10- < 20 %	Irritation oculaire 2 H319
Disilicate de disodium 13870-28-5	237-623-4	01-2119485031-47	>= 5- < 10 %	Lésions oculaires graves 1 H318
acide (1- hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	249-559-4	01-2119510382-52	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation oculaire 2 H319
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4			>= 0,25- < 2,5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation oculaire 2 H319 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additifs de lessive

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour

France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition courte / Remarques	Remarques
CELLULOSE (FIBRE DE PAPIER) 9004-34-6		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

- | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| a) Aspect | comprimé
solide
Vert |
| b) Odeur | frais |
| c) seuil olfactif | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| d) pH
(20 °C (68 °F); Conc.: 10 % produit; Solv.:
Eau) | 5 - 7 |
| e) Point de fusion | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| g) Point d'éclair | Non applicable |

h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	Il n'y a pas de données / Non applicable
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	La substance ou mélange n'est pas classée oxydante.

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	LD50	1.034 mg/kg	rat	EPA Guideline
Acide Citrique 77-92-9	LD50	5.400 mg/kg	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Disilicate de disodium 13870-28-5	LD50	2.507 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	LD50	1.300 mg/kg	rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Acide Citrique 77-92-9	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
acide (1- hydroxyéthylidène)bispho sphonique, sel de sodium 29329-71-3	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Disilicate de disodium 13870-28-5	LC50	> 3,51 mg/l		4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	légèrement irritant		lapins	EPA Guideline
Acide Citrique 77-92-9	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation/ Corrosion)
Disilicate de disodium 13870-28-5	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation/ Corrosion)
acide (1- hydroxyéthylidène)bispho sphonique, sel de sodium 29329-71-3	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation/ Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation/ Corrosion)
Disilicate de disodium 13870-28-5	Category I		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation/ Corrosion)
acide (1- hydroxyéthylidène)bispho sphonique, sel de sodium 29329-71-3	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation/ Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Disilicate de disodium 13870-28-5	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié

Mutagenicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Acide Citrique 77-92-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Disilicate de disodium 13870-28-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	Non cancérogène	oral : alimentation	104 w	rat	masculin/féminin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	NOAEL 4.000 mg/kg	oral : gavage	10 d daily	rat	non spécifié
acide (1- hydroxyéthylidène)bispho sphonique, sel de sodium 29329-71-3	NOAEL 50 mg/kg	oral : alimentation	90 d	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
acide (1- hydroxyéthylidène)bispho sphonique, sel de sodium 29329-71-3	NOAEL 24 mg/kg	oral : alimentation	104 w	rat	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	LC50	70,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide Citrique 77-92-9	LC50	> 250 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Disilicate de disodium 13870-28-5	LC50	> 500 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	LC50	798 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	ISO 7346-1 (Determination of the Acute Lethal Toxicity of Substances to a Freshwater Fish [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)])
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	LC50	> 1 - 10 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	EC50	4,9 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide Citrique 77-92-9	EC50	275 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
Disilicate de disodium 13870-28-5	EC50	> 1.000 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	EC50	527 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	EC50	> 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	NOEC	6,75 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	NOEC	> 0,1 - 1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	EC50	70 mg/l	240 h	Chlorella emersonii	non spécifié
Acide Citrique 77-92-9	EC50	> 640 mg/l	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Disilicate de disodium 13870-28-5	EC50	179 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	EC50	> 10 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	EC0	10 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	EC50	0,89 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	EC0	> 1.000 mg/l	30 mn		non spécifié
Acide Citrique 77-92-9	EC0	1.000 mg/l	30 mn		non spécifié
Disilicate de disodium 13870-28-5	CE50	> 100 - 1.000 mg/l	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	EC0	580 mg/l	30 mn		DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	EC0	> 1.000 mg/l		non spécifié	non spécifié

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	facilement biodégradable	aérobie	79 %	30 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	not inherently biodegradable	aérobie	23 %		EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
Alcohols, C13-15-branched & linear, <8 EO + <8 BuO 111905-53-4	facilement biodégradable	aucune donnée	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready Biodegradability CO2 in Sealed Vessels (Headspace Test))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	-1,72	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium 29329-71-3	-3,5		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
Percarbonate de Sodium 15630-89-4	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Acide Citrique 77-92-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Disilicate de disodium 13870-28-5	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

Emballage max. 50 kg, Température de transport max 55°C

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Indication des composants selon 648/2004/CE**

> 30 %	agents de blanchiment oxygénés
< 5 %	agents de surface non ioniques phosphonates
Autres ingrédients	enzymes Parfums Hexyl cinnamal Alpha-isométhylionone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1
à la ou aux sections :